

# VIDE-DRESSING

Dimanche 2 avril 2023 de 10 h à 17 h  
Salle polyvalente – 1 rue de la chânaie – 14610 ANISY

## Fiche d'inscription

Merci de remplir ce bulletin d'inscription et de le retourner par courrier accompagné de votre règlement.

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Adresse mail : .....

Statut :

**Professionnel** justifiant d'un statut (auto-entrepreneur, commerçant, artisan ...)

N° de SIRET : .....

OU

**Particulier** assumant ses responsabilités au regard de la législation en vigueur.

*Rappel : les non-professionnels sont assujettis à la loi de modernisation du commerce qui stipule qu'un particulier ne peut pas participer à plus de 2 manifestations dans l'année à partir du moment où il en tire un profit qui doit être déclaré aux impôts.*

Nombre de tables demandées : ..... x 10 € la table de 1 m 80 x 80 cm = ..... 1 grille  oui

Type de matériel à vendre : .....

.....

## PAIEMENT PAR CHEQUE UNIQUEMENT

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Vie et Envies**  
et sont à retourner à l'adresse de la Présidente :

**Véronique Armand**  
**2 chemin de Cambes**  
**14610 Anisy**

**ATTENTION : Les réservations seront effectives à réception du règlement.**

Merci de joindre à cette fiche d'inscription,

- ✓ la photocopie recto / verso de votre carte d'identité (ou permis de conduire) pour les non professionnels.
- ✓ Un extrait du Kbis ou immatriculation CM datant de moins de 3 mois pour les professionnels
- ✓ Le règlement intérieur daté et signé

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter :  
par téléphone au 06.83.86.78.00 ou sur [vieetenvies@gmail.com](mailto:vieetenvies@gmail.com)

# Règlement intérieur

## L'organisateur

Vie et envies organise un Vide-dressing le dimanche 2 avril 2023.

## Les exposants

Les puces sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels.

## L'installation

L'installation des participants débutera à 8 h. L'accueil des visiteurs débute à 10 h et se termine à 17 h.

## Justificatif

Tout exposant devra joindre à son inscription une photocopie de sa pièce d'identité pour les non professionnels et un extrait du Kbis pour les professionnels ou tout document attestant de son immatriculation.

## Registre

Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

## Les emplacements

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

## Interdiction

La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'organisateur. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.

## Responsabilité

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

## Assurance

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

## Annulation

L'entité organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. En cas d'annulation par l'organisateur un remboursement sera effectué.

Tout désistement d'un exposant moins de 8 jours avant la date des puces ne donne pas droit au remboursement de l'emplacement.

## Récupération d'emplacement

L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 10 h 00 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant ne s'étant pas présenté

## Invendus

Les emplacements seront loués avec 1 table et 1 chaise. Possibilité d'avoir 1 grille à réserver à l'inscription. Les lieux devront être rendus débarrassés et propres, au plus tard 1h après la fermeture aux visiteurs.

Les objets non vendus, les éléments de décor, les poubelles, ... ne devront pas être laissés sur place.

## Le règlement

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Fait à ..... le .....

Prénom, Nom .....

Signature